

Préparer la partie III du DNB :

Le combat des femmes

- 1) D'après les grandes Déclarations des droits de l'Homme (1789 et 1948), les femmes et les hommes sont égaux en droits. La loi du 6 mai 2000 établit la parité en politique. Or, seulement 14% des maires sont des femmes et 27% des députés sont des femmes.
- 2) Hubertine Auclert s'est battue à la fin du XIX^e siècle pour que les femmes puissent voter et soient éligibles. Aujourd'hui, le centre qui porte son nom veut continuer son combat.
- 3) L'égalité réelle est garantie par la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen (1789), par la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948) et la loi du 6 juin 2000 sur la parité, intégrée dans la Constitution de la V^e République. Les statistiques prouvent que les inégalités demeurent.
- 4) L'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas encore acquise, mais il y eu des progrès. La Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789 a énoncé l'égalité comme une valeur atteindre. Depuis la fin du XIX^e siècle les femmes se battent pour obtenir des droits civiques identiques à ceux des hommes. Elles ne les ont obtenus qu'en 1944 lorsque le GPRF leur a donné le droit de vote et celui d'être élue. Pour autant, les femmes ne sont pas encore bien représentées en politique : elles sont moins d'un tiers à l'Assemblée nationale, et seulement 14% à être maire. Le combat pour faire appliquer la loi de 2000 sur la parité n'est pas encore abouti.